

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre**, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat-sur-Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 16 novembre 2021**

Nombre de Conseillers Communautaires	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>44</b>
<b>Votants :</b>	<b>50</b>
<b>Pour :</b>	<b>50</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

**Suppléant** : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY, Pascale LARUE représente Mattia TRENTMONT, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

**Excusés** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Pierre VERDIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Sabine MALARD, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD

**SECRÉTAIRE** : Mme Nadine PIERSON.

**OBJET : Election d'un délégué au conseil syndical du SIRTOM de Brive (La Feuillade)**

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort est en représentation substitution pour les communes de Châtres, Condat sur Vézère, La Bachellerie, La Cassagne, Ladornac, La Feuillade, Le Lardin St Lazare, Les Coteaux Périgourains, Pazayac, Saint-Rabier et Terrasson-Lavilledieu.

Il indique que le SIRTOM est administré par un comité composé de délégués élus par les EPCI membres, ces délégués pouvant être choisis parmi les conseillers municipaux des communes composant l'EPCI. Le nombre de ces délégués est égal au nombre de délégués que pourrait avoir chaque commune de l'EPCI prise individuellement.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;  
**Vu** les statuts du SIRTOM.

A la suite de la démission du conseil municipal de La Feuillade de Mme DELBARY Murielle, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Monsieur le Maire de La Feuillade a proposé à Monsieur le Président la candidature de M. MARTINS Antonio comme membre titulaire au conseil syndical du SIRTOM de la région de Brive.

Au vu du contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID 19, Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à une élection au scrutin uninominal à main levée.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de procéder à une élection au scrutin uninominal à main levée ;
- **ELIT** M. MARTINS Antonio comme représentant titulaire de la communauté de communes au conseil syndical du SIRTOM de Brive en remplacement de Mme DELBARY Murielle.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 25/11/2021

Le Président,  
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021134-DE  
Regu le 29/11/2021